

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMpte-RENDU DE SEANCE
Du 11 février 2009

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYAS Marlène, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé

SECRETARE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

RENFORCEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX À CHANIVEAU :

Le renforcement et l'enfouissement des réseaux de 700ml de ligne téléphonique s'élèvent à 24500 €, soit environ 35 € du ml. Cette somme pourrait être financée par un emprunt, remboursé sur 10 ans.

Le Conseil Municipal décide, de part le coût élevé de ces travaux, de ne pas réaliser l'enfouissement des réseaux à Chaniveau.

P.V.R (PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX):

Le Conseil Municipal s'accorde un délai de réflexion.

ASSAINISSEMENT :

Il est proposé d'appliquer une somme forfaitaire de 200 € par logement et par an pour les usagers ne possédant pas de compteur d'eau et raccordés au réseau d'assainissement.

PROJETS :

- Il est prévu l'achat d'une gazinière pour le restaurant scolaire : celle qui s'y trouve déjà sera placée au foyer.
- Il est envisagé l'achat d'un photocopieur couleur.
- Travaux de voirie.
- Travaux dans les logements communaux (portes d'entrée, électricité, isolation...)
- Travaux aux écoles : radiateurs
- 2ème tranche d'assainissement : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les bureaux d'étude.
- Boulangerie : four à remplacer, travaux au plafond.
- Bibliothèque : travaux de peinture ...

LOTISSEMENT :

- Monsieur Le Maire présente l'étude de faisabilité d'un lotissement au lieu-dit « La Font Moreau » effectué par l'A.T.D. Le Conseil Municipal décide d'entreprendre l'aménagement de ce lotissement, charge Monsieur Le Maire d'engager toutes les démarches.
- Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a consulté trois cabinets de maîtrise d'œuvre, deux lui sont parvenues : Graziella BARZACQ pour un coût de 61 594,00 €
AQUITAINE GEOMETRIE pour un coût de 45 268,00 €.

Le Conseil Municipal retient le cabinet AQUITAINE GEOMETRIE.

DELIBERATIONS :

- **Restaurant scolaire** : Le prix du repas, à l'unité, pris au restaurant scolaire est fixé à 1,85 € pour les cas particuliers, et à 3,05 € pour les professeurs des écoles et les personnes extérieures.

- **I.A.T** : Suite au départ en retraite d'un agent et à l'embauche de Nicolas COUSIN, le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2009 au profit des agents titulaires avec le maintien du coefficient (1)
- **Arrêt Maladie** : Madame VILLECHAUVIN Claudine a assuré le remplacement de Madame PEYTOUREAU Marie Thérèse, malade. Madame VILLECHAUVIN sera rémunérée en heures complémentaires.
- **Remplacement agents** : Monsieur le Maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
- **Indemnités kilométriques** : une délibération est prise afin de verser aux conseillers municipaux, qui ne perçoivent pas d'indemnités d'élus, et qui auront utilisé leur véhicule personnel pour les besoins de la commune, des frais kilométriques, calculés en fonction de la puissance de leur véhicule utilisé et du nombre de kilomètres parcouru, au taux en vigueur au jour de la mise au paiement.

NUMEROTATION DES MAISONS :

Monsieur le Maire doit se renseigner sur la réglementation.

DIVERS :

- Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption concernant la vente entre Monsieur DUMARCHAPT et Monsieur STEFANELLI
- Le Conseil Municipal décide d'entreprendre les démarches pour les remboursements de la TVA à N+1.
- Les devis des entreprises sont en cours en ce qui concerne les travaux de l'église
- SPANC : la compétence est transférée à la CCVS.